

FO Paris. Drfip, 94 rue Réaumur 75002 Paris

☎ 01.55.80.66.43

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/> et <http://www.fo-dgfip.fr/> Fax 01.55.80.66.49

Courriel : fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

24/11/2017

CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 121<sup>ème</sup> réunion du 24/11/2017.**I – DRFIP - Accueil spécialisé personnalisé sur rendez-vous (ASPRDV). Extension aux SIP des 3/4-14-16-17èmes ardt.**

1) **Définition.** L'ASPRDV est **une autre modalité d'organisation du travail de l'accueil spécialisé, caractérisé par une modalité de préparation des rendez-vous.** La direction indique que l'accueil généraliste d'orientation subsiste parce qu'il oriente immédiatement vers le bon service pour les questions simples, les SIE, et que l'ASPRDV ne conviendrait pas à des usagers ayant des difficultés de communication (notamment linguistique). Pour l'ASPRDV, le service doit faire un contre-appel et discuter avec l'usager de son cas avant de confirmer le rendez-vous.

Cet accueil est **expérimenté depuis le 01/07/2017** dans les Services des Impôts des Entreprises (SIE) et les Services des Impôts des Particuliers (SIP) des sites « **Banque** » et « **Meuniers** ». Mais de juillet à octobre, **84 %** des 431 rendez-vous enregistrés concernaient les SIP.

2) L'expérimentation a montré que cet accueil concernait moins bien les SIE, et le logiciel de rendez-vous leur apporte moins de ce fait. Aussi, l'accueil ASPRDV sera étendu le **01/02/2018** aux seuls SIP de 5 nouveaux sites :

**Michel le Comte** 75003-04 , **Moulin Vert** 75014 (Alésia, Montparnasse), **SAND** 75016 (La Muette, Auteuil), **REIMS** 75017, **St-Pétersbourg** (Les Epinettes, Plaine Monceau).

3) Les modalités de l'ASPRDV :

. **L'attribution des rendez-vous** et des boxes par le contrôleur, **pour son secteur** (en principe, mais se relaient en cas d'absence), en **fonction de la difficulté des demandes** (le contrôleur reçoit lui-même si c'est complexe, sauf en matière de recouvrement où c'est traité par les cadres A. Et pour les questions plus simples ce sont les agents C).

Toutefois, il faut gérer un agenda par base **ILIAD**, tant qu'une mise à jour du logiciel n'aura pas été faite. **FO FINANCES** estime qu'il **aurait fallu attendre** la résolution de cette anomalie avant l'extension de l'expérimentation.

. L'uniformisation des plages d'accueil dans les sites (mais pour MEUNIERS, d'autres plages sont possibles aussi) :

- lundi matin
- mardi toute la journée
- vendredi matin

. Selon la direction, cet accueil est sans incidence sur les conditions de renforts aux accueils durant la campagne. Ainsi, sur la campagne écoulée, sur le site **MEUNIERS**, 3 postes d'accueil généralistes ont été ouverts, et parfois les 2 postes d'accueil recouvrement ont été portés à 6.

. **FO FINANCES** a remarqué que pour **MEUNIERS**, **l'accueil spécialisé était assuré par Daumesnil pour les deux SIP** et que le nouvel accueil modifiait donc cet équilibre (ce qui est diversement apprécié des agents), mais la Direction y a vu une cohérence entre gestion du dossier et réception par le même service.

. L'administration a estimé que les **suppressions d'emplois amenaient les réorganisations** (telles que celles-ci) et non l'inverse. Mais **FO FINANCES** voit plutôt dans ce raisonnement une habileté rhétorique qu'une réalité, vu la concomitance des événements.

. De plus, les agents de **SIP** concernent beaucoup d'écroulements d'horaires, et **FO FINANCES** estime que ce phénomène ne tient pas qu'à des problèmes personnels, mais aussi à l'excès de charges face auquel des agents décident de faire encore plus. Les pôles métiers devraient donc étudier l'organisation du travail en raison de cet excès de charges des services.

## II - Douane - transformation du Pôle Performance et Contrôle Interne de la DI IDF.

- L'administration a indiqué que la création du **Pôle pilotage, performance et contrôle interne** de la Direction Inter-régionale d'île de France s'inscrivait dans une politique nationale destinée à développer les **fonctions de pilotage et d'animation des services** par les directeurs interrégionaux.

Ce pôle a vocation à effectuer tous travaux, études ou synthèses de nature pour la direction, peut apporter un soutien aux directions régionales (même quand elles ne lui demandent pas), aide à la préparation et l'organisation des instances collégiales du dialogue social et de la gouvernance interrégionale, ainsi que dans ses relations avec les corps d'audit.

- **FO FINANCES** constate une moindre autonomie des Directions Régionales avec cette réforme, et craint qu'elle prélude à leur disparition, d'autant qu'elle provient du **Pacte Stratégique Douanier**.

## III - DSFP-APHP – site Tenon - point d'actualité sur le stockage de sacs contenant de l'amiante, tenu par les techniciens de l'APHP.

1) **FO FINANCES** Chsct et Dsfp-Aphp avait fait un **droit d'alerte** le 31/08/2017, considérant que le stockage d'amiante dans le local du bâtiment Charcot à proximité du passage d'agents **pouvait présenter un danger**, et que l'employeur avait une obligation de résultat de l'empêcher (Cour de cassation, chambre sociale, 22 février 2002, pourvoi n° 99-18389). Cette alerte a conduit la direction à **s'informer** auprès de l'APHP, qui a pris certaines mesures.

2) L'APHP a mis en avant son effort budgétaire important pour une élimination définitive de l'amiante dans tout l'hôpital, qui devrait durer plusieurs années encore. Les travaux sont planifiés pour N et N +1, et il **ne reste que de l'amiante non friable dans les matériaux suivants** : colles bitumineuses, colles de linoléum, joints de faïence et de carrelage, enduits... (pas tous les joints), calorifuges...

**Les sacs numérotés** (26 sacs maximum par camion) sont enlevés tous les deux mois, **et suivis** jusqu'à réception du **document d'attestation de vitrification définitive**.

3) Le local de stockage temporaire d'amiante » à l'**arrêté du 30/12/2002 (concernant** tous les dépôts de déchets, selon une intervention infra de l'**ISST**) et convient bien à l'APHP car il respecte les critères légaux : « accessibilité des pompiers, sécurisation du local contre intrusions, et insensibilité aux intempéries et UV »,

4) De multiples précautions sont prises (sacs doubles enveloppes, et transport sur palettes) avant le transport vers un lieu de vitrification **valorisant** les déchets. De plus, la **référente inspection du travail** s'est rendue sur place et n'a pas fait d'objection.

5) L'**APHP** a expliqué qu'à cause de la peur suscitée par le mot amiante, elle n'a pas signalé le local mais l'a fermé seulement. Comme il était resté ouvert par erreur, l'APHP a précisé que les agents de sécurité surveilleraient le local. Le **médecin de prévention** et l'**Inspecteur de Santé et Sécurité du Travail** ont néanmoins souhaité un autre local de stockage. L'**APHP** a promis d'étudier la question, prévu des prélèvements (tout en rappelant que les prélèvements dans les bâtiments de la direction étaient négatifs), et s'est dite disponible pour répondre aux questions ultérieures.

6) La **Dsfp-Aphp** a estimé que la réunion donnait lieu d'**enquête conjointe** (D 28/05/1982) et a prévu un rapport.

## IV – DNVSF Saussure Point amiante.

1) Le perçage par erreur d'une dalle amiantée en fibro-ciment le 17/11/2017 sur le sol du local technique du 8ème étage de **SAUSSURE**, a conduit à l'évacuation des deux derniers étages du site, et à des autorisations d'absence.

2) La direction avait le jour même donné des autorisations d'absence aux agents des 7ème et 8ème étage, et envisage de donner des attestations de présence.

**V – Autres sites, amiante.** Sur les sites **Geoffroy-St-Hilaire**, **Argonne**, **Saint-Hyacinthe**, les travaux sont en cours avec des précautions (exemple : remplacement de porte de St-Hyacinthe en l'absence d'agents).

## VI – Questions diverses.

1) **BSITM** Gare du Nord. Sont conçus la pose de **verrières à fermeture automatique**, et la **dérivation de climatisation Snef** qui pourrait bénéficier directement à la **BSITM**.

2) **TOLBIAC**. L'**administration projette d'étudier** la possibilité de **résistances électriques supplémentaires** dans les zones sud et ouest. - Dans l'immédiat, elle ne peut installer que 10 radiateurs supplémentaires par niveau.

**VII - FO FINANCES revendique des moyens en personnel et crédits pour garantir une politique d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau. N'hésitez pas à contacter ses représentants :**

Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES**), Philippe Mathieu (**Douanes**).

[fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr)